



Litiges avec mon assureur auto

Par **melcha**, le **19/06/2014** à **22:32**

Bonsoir

Je suis assuré chez swislife, suite à un changement de domicile je transferts mes contrats automobiles à une agence swislife près de mon domicile..à la date anniversaire

L'assureur se permet de m'augmenter les échéances à plus de 18€ par mois..je n'ai pas signé d'avenants et je ne suis pas d'accord..mais le contrat date du 5 mai ..soit plus d'un mois.....quels sont mes recours?

Ai-je le droit de résilier?

D'autre part j'ai une 3ème voiture que je souhaite vendre donc

Je lui demande (par échange téléphonique) de me l'assurer au minimum et de m'envoyer le contrat..il ne me fait aucun détail sur les clauses du contrat...

Je reçois le contrat durant un week-end où je me suis absenté...et hop mon véhicule stationne devant chez moi à subit des dégâts de tempêtes!..je me précipite sur le contrat et seule la responsabilité pénale est assurée!

Je n'ai pas signé l'avenant

Quels sont mes droits

Merci

Par **moisse**, le **20/06/2014** à **11:02**

Bonjour,

Vous déménagez, les risques changent et les primes aussi.

[citation]Je lui demande (par échange téléphonique) de me l'assurer au minimum [/citation]

Ce qu'il fait avec un contrat au tiers.

[citation] seule la responsabilité penale est en assuree! [/citation]

Ha là justement c'est la seule chose impossible à assurer en France.

Mais je sais que vous avez voulu écrire "responsabilité civile".

Les dégâts que vous évoquez ne sont pas couverts dans les contrats à minima.